

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 avril 2023

Délibération n°2023/076

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 18 avril 2023

### MEMBRES PRESENTS :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| AGNIN                   | Mr MONTEYREMARDE Christian   |
| ANJOU                   | Mr DOLPHIN Jean Michel   |
| ASSIEU                  | Mr SEGUI Jean-Michel   |
| AUBERIVES SUR VAREZE    | Mme CLARET Nelly   |
| BEAUREPAIRE             | Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kéan   |
| BELLEGARDE POUSSIEU     | Mme GRANGEOT Christelle  |
| BOUGE CHAMBALUD         | Mr ANDRE Sébastien   |
| CHALON                  | Mme TYRODE Elisabeth   |
| CHANAS                  | Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde   |
| CLONAS SUR VAREZE       | Mr VIALLATTE Régis   |
| COUR ET BUIS            | Mr GARNIER Jacques   |
| JARCIEU                 | Mr BERHAULT Yann   |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON  | Mr MONDANGE André – Mr DARBON Thierry – Mr COURION Sébastien   |
| LES ROCHES DE CONDRIEU  | Mr PAVONI Jean-François  |
| MOISSIEU SUR DOLON      | Mr MANIN Gilbert   |
| MONSTEROUX MILIEU       | Mr MERLIN Denis  |
| MONTSEVEROUX            | Mr PIVOTSKY Pierre   |
| PACT                    | Mr ILTIS Laurent   |
| PISIEU                  | Mr DURIEUX Jean Luc  |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE  | Mr PASCAL Michel   |
| PRIMARETTE              | Mr MERCIER Serge   |
| REVEL TOURDAN           | Mme DEZARNAUD Sylvie   |
| ROUSSILLON              | Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie                              |
| SABLONS                 | Mr TEIL Laurent  |
| SAINT ALBAN DU RHONE    | Mr CHAMBON Denis   |
| SAINT BARTHELEMY        | Mr BECT Gérard   |
| SAINT CLAIR DU RHONE    | Mr MERLIN Olivier  |
| SAINT JULIEN DE L'HERMS | Mr MONTEYREMARDE Axel  |
| SAINT MAURICE L'EXIL    | Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida |

SAINT PRIM  
SALAISE SUR SANNE  
SONNAY  
VILLE SOUS ANJOU

Mr CROS Michel  
Mr VIAL Gilles – Mr AZZOPARDI Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr SATRE Luc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ALBUS Delphine pouvoir à Mr DARBON Thierry - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean François - Mr ROUSVOAL Marc pouvoir à Mr PEY René – Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann – Mr BONNETON Gilles – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mme MOREL Nathalie – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr MOUCHIROUD Robert - Mr REY Jean-Marc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



### **OBJET : Fonds vert - rénovation énergétique du Gymnase Quinon**

L'objectif principal est la rénovation globale technique et énergétique du bâtiment existant afin d'assurer la pérennisation de l'équipement et de l'accueil du public scolaire et associatif. Les enjeux de ce projet ont été exposés en séance du conseil communautaire du 27 février 2023.

Ce bâtiment est assujéti au décret éco énergie tertiaire et des gains énergétiques doivent être obtenus par une meilleure exploitation avec la mise en place d'une GTC (intervention TE 38 dans le cadre d'ACTEE).

L'audit technique a permis aux élus de retenir un scénario de rénovation et d'estimer les travaux nécessaires. La visite énergétique de TE 38 et l'AMO a permis de flécher des travaux de régulation et de calorifugeage pour permettre au bâtiment d'être conforme aux attentes du décret.

L'AMO d'EBER a terminé la phase programme et élabore actuellement les pièces pour lancer un marché de maîtrise d'œuvre courant avril afin de commencer les travaux fin 2023. Les montants indiqués ont été travaillés lors de la phase de programmation.

D'une manière générale, les travaux se décomposent comme suit :

- Rénovation structurelle : 250 500 € HT :
  - Clos couvert
  - Revêtement Sol Sportif
  - Aménagement intérieur
- Rénovation énergétique : 489 500 € HT
  - Eclairage :
    - Relamping de l'ensemble des pièces du gymnase avec un passage en LED ;
    - Mise en place de luminaire gradables en fonction de l'éclairage naturel ;
    - Mise en place de système radar ;
    - Mise en place de système d'horloge pour assurer l'extinction du site le soir.

- Chauffage :
  - Remplacement des radiateurs HS et mise en place de vannes thermostatiques pour les radiateurs maintenus ;
  - Séparation des circuits de chauffage radiateurs/panneaux rayonnants ;
  - Amélioration de la régulation par l'ajout de sondes d'ambiances, l'amélioration de la GTC, l'asservissement des déstratificateurs existants ;
  - Optimisation du réseau de chauffage par le renouvellement de vannes, la mise en place de filtres clarificateur ;
  - Remplacement de la production de chaleur existante ;
  
- Ventilation :
  - Remplacement des CTA existantes par des centrales double flux avec système de recyclage de chaleur ;
  - Optimisation des ventilations par la mise en place de sonde de CO2 ;
  - Calorifugeage des réseaux de ventilation notamment extérieurs.

Le montant global prévisionnel de ces travaux est estimé à 740 000 € HT

**Il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert uniquement sur les travaux énergétiques d'un montant de 489 500 €.**

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes,

Considérant que EBER CC s'est lancée il y a près de 2 ans dans une démarche climat, air, énergie, projet territorial de développement durable dont les objectifs consistent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), adapter le territoire au changement climatique et améliorer la qualité de l'air,

Considérant l'opération de rénovation structurelle et énergétique du gymnase Quinon,  
Considérant les éléments présentés en séance sur cette thématique,  
Considérant que l'Etat peut allouer une aide financière aux projets dans le cadre du Fonds Vert au titre de l'axe 1 « renforcement de la performance environnementale dans les territoires – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », **le plan de financement** prévisionnel est le suivant :

| <b>Financement</b>   | Montant<br>H.T.<br><u>de la subvention</u> | Date de la<br>demande | Date d'obtention<br><u>(joindre la copie de la<br/>décision d'octroi)</u> | <b>Taux</b>  |
|--|--|-----------------------|---|--------------|
| Union Européenne   |  |                       |   |              |
| DETR /DSIL   | 0  |                       |   |              |
| Contrat de chaleur   | 0  |                       |   |              |
| Région   |  |                       |   |              |
| Département (fonds piscine)  |  |                       |   |              |
| FONDS VERT   | 391 600€                                   |                       |   | 80,0%        |
| <b>Sous-total<br/>(total des subventions<br/>publiques)</b>                  | <b>391 600,00 €</b>                        |                       |   | <b>80,0%</b> |
| Participation du demandeur :<br>- <u>autofinancement</u><br>- <u>emprunt</u> | 97 900 €                                   |                       |   | 20,0%        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>489 500,00 €</b>                        |                       |   | <b>100 %</b> |

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres**

**VALIDE** l'opération de rénovation énergétique du gymnase Quinon,

**VALIDE** le plan de financement susvisé avec un montant global prévisionnel estimé à 489 500,00 € HT pour la rénovation thermique,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**